

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt, le six octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 01/10/2020, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : MM. LANDAIS Bernard, BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, GABORIEAU Émilie, JOUIN Marie-Claire, CADOUDAL Jean-Pierre, BOUFFLERS Jean-François, MARTIN Franck, PHELIPPEAU Annie, GODIN Jacky, MARREL Yannick, CARTERON Nadège, VANDENBUSSCHE Sandra, FARDIN Myriam, MUSTIÈRE Christelle, MORIN Natacha, THOMAS Julien, BRECHOTTEAU Anthony.

Absents excusés : MM. JAULIN Gilles, RENARD Leslie.

Pouvoirs : M. JAULIN Gilles à M. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre,  
Mme RENARD Leslie à M. BRECHOTTEAU Anthony.

Secrétaire de séance : Mme MUSTIÈRE Christelle.

**ORDRE DU JOUR** :

**Le Conseil Municipal :**

- APPROUVE, à l'unanimité, le projet d'aménagement de sécurité des voiries. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- ACCEPTE, à l'unanimité, de verser une participation financière pour les travaux des berges année 2020 sur notre commune, à l'ASA des marais desséchés de Champagné-les-Marais. Cette participation s'élève à 8 648,65 €. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- VALIDE, à l'unanimité, le devis de la société MCI pour un montant de 722,72 € HT soit 867,26 € TTC, concernant un complément de matériel pour l'installation de la climatisation en Mairie. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- VALIDE, à l'unanimité, le devis présenté par l'imprimerie LIO de Luçon, 1 000 exemplaires du bulletin municipal d'hiver, pour un montant de 795,00 € HT soit 874,50 € TTC. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- DONNE, à l'unanimité, pouvoir au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, ceci pour lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- Pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), à l'unanimité :
  - ↪ ADOPTE, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la proposition de Monsieur le Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et de la convertir en délibération.
  - ↪ VALIDE, les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE).
  - ↪ VALIDE, les critères proposés pour le complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

- ↳ VALIDE, les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale.
  - ↳ VALIDE, l'ensemble des modalités de versement proposées par Monsieur le Maire.
  - ↳ En application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 6 du décret 2014-513 du 20 mai 2014, DE MAINTENIR, à titre individuel au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, sans préjudice du réexamen au vu de l'expérience acquise prévu au 2° de l'article 3 le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent (ou les agents) au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel.
  - ↳ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- Pour le versement de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19, à l'unanimité :
- ↳ ADOPTE, les modalités de versement et les critères proposés, attribuables par l'autorité territoriale.
  - ↳ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 3 novembre 2020 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h28.

Affiché le 12/10/2020.

Le Maire,  
Bernard LANDAIS.